

C.R.M.T.L.

4, Avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

***LVDS* Audit**

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

C.R.M.T.L.
CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES
TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN
4, avenue Jean Vinatier
19700 SEILHAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS LVDS AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05 55 18 08 08 - Mail : lvdsaudit@lvds.biz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association C.R.M.T.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.R.M.T.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRIVE, le 28 mars 2024

Pour la SAS LVDS AUDIT,



**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan et Résultat Association

CRMTL		BILAN ACTIF				Exercice précédent	
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023		Présenté en Euros				31/12/2022	
Edité le 08/03/2024							
ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent			
	31/12/2023			31/12/2022			
	(12 mois)			(12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 435,84	29 435,84					
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles	5 263,36	4 761,38	501,98	0,34	2 256,43	1,54	
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains							
. Constructions							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	24 413,28	19 864,59	4 548,69	3,09	5 053,14	3,45	
. Autres immobilisations corporelles	16 299,76	14 092,81	2 206,95	1,50	1 952,69	1,33	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres							
TOTAL (I)	75 412,24	68 154,62	7 257,62	4,93	9 262,26	6,33	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	222,26		222,26	0,15	133,94	0,09	
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres	34 719,23		34 719,23	23,57	28 048,35	19,17	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	103 723,18		103 723,18	70,42	107 881,02	73,74	
Charges constatées d'avance	1 376,68		1 376,68	0,93	977,98	0,67	
TOTAL (II)	140 041,35		140 041,35	95,07	137 041,29	93,67	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	215 453,59	68 154,62	147 298,97	100,00	146 303,55	100,00	

CRMTL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	58 798,12	39,92	53 464,89	36,54
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 354,39	-1,59	5 333,23	3,55
Situation nette (sous total)	56 443,73	38,32	58 798,12	40,19
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	56 443,73	38,32	58 798,12	40,19
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	38 127,18	25,88	37 655,39	25,74
TOTAL (II)	38 127,18	25,88	37 655,39	25,74
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	28 710,00	19,49	24 285,00	16,60
TOTAL (III)	28 710,00	19,49	24 285,00	16,60
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 741,70	4,58	5 790,00	3,96
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	16 116,36	10,94	17 694,83	12,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 160,00	0,79	2 080,21	1,42
TOTAL (IV)	24 018,06	16,31	25 565,04	17,47
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	147 298,97	100,00	146 303,55	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CRMTL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	2 600,00		1 880,00		720	38,30		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens	2 978,76		2 300,74		678	29,48		
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	58 197,01		62 652,70		-4 455	-7,10		
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	221 878,00		216 449,33		5 429	2,51		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	9 397,63		3 730,85		5 667	151,93		
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières	49 606,97		839,28		48 767	N/S		
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			10 322,08		-10 322	-100,00		
Utilisations des fonds dédiés	24 171,90		26 757,70		-2 586	-9,65		
Autres produits	1 304,55		2 070,78		-766	-36,99		
Total des produits d'exploitation (I)	370 134,82		327 003,46		43 131	13,19		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises	2 151,51		1 400,51		751	53,64		
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	86 347,13		70 131,25		16 216	23,12		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	2 539,48		2 369,02		170	7,18		
Salaires et traitements	140 975,06		139 829,01		1 146	0,82		
Charges sociales	47 425,65		46 698,99		727	1,56		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 965,64		4 775,40		190	3,98		
Dotations aux provisions	4 425,00				4 425	N/S		
Reports en fonds dédiés	24 643,69		28 396,37		-3 753	-13,21		
Autres charges	60 763,94		29 069,36		31 694	109,03		
Total des charges d'exploitation (II)	374 237,10		322 669,91		51 568			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 102,28		4 333,55		-8 435	-194,66		
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	1 747,89		999,68		748	74,87		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	1 747,89		999,68		748	74,87		
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 747,89		999,68		748	74,87		

CRMTL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-2 354,39	5 333,23	-7 687	-144,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	371 882,71	328 003,14	43 879	13,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	374 237,10	322 669,91	51 568	15,98
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 354,39	5 333,23	-7 687	-144,13
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	7 978,29	7 542,38		
Bénévolat	20 969,30	20 160,70		
TOTAL	28 947,59	27 703,08		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	7 978,29	7 542,38		
Prestations				
Personnel bénévole	20 969,30	20 160,70		
TOTAL	28 947,59	27 703,08		

Annexe - Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Règlement ANC 2018-06 du 4 décembre 2020

Règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. Présentation de l'association

L'association CRMTL « Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin » a pour but de permettre une meilleure connaissance et appropriation (sociale, économique et culturelle) des territoires du Limousin au sein de la Nouvelle-Aquitaine au travers des musiques traditionnelles et des cultures qui y sont liées.

Elle permet aux artistes, aux habitants, aux acteurs du monde associatif et institutionnel de mieux connaître leur territoire par le fil rouge des musiques traditionnelles qui traduisent l'existence de valeurs communes et donnent du sens à une culture en marche. L'association entend ainsi contribuer à la découverte du patrimoine vivant du Limousin ainsi qu'au développement des échanges entre les habitants, les associations et les acteurs professionnels investis dans le développement et la promotion de leur territoire.

Les activités de l'association visent à mettre en œuvre les droits culturels tels qu'ils sont définis par plusieurs textes internationaux : observation générale n°21 (ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels), Déclaration de Fribourg (2007), Convention de Faro (2005). Le CRMTL inscrit ainsi son action dans le respect des droits de l'homme et dans le développement durable. L'association prend place dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle cherche à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités par une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, telle qu'elle est définie dans la norme ISO 26000. L'association s'interdit toute propagande politique ou religieuse.

Pour tendre vers ces objectifs, l'association propose des activités qui sont réalisées dans cinq champs d'actions distincts :

La valorisation/création/mise en réseau a pour objectif de donner du sens aux objets, de stimuler la mémoire collective, de mettre en valeur et d'utiliser un patrimoine culturel au travers des publications, des créations et des actions de mise en réseau. La publication se traduit par la mise à disposition, de manière qualitative, des sources musicales auprès de musiciens, de chercheurs, de danseurs et de toute personne ou communauté en recherche d'informations sur le sujet.

L'accompagnement technique et artistique qui se traduit par :

Des prestations administratives (gestion sociale liée à l'embauche des artistes, montage de dossiers de financements, accompagnement juridique...).

Une activité « Résidence d'artistes » caractérisée par l'aide au développement de projets artistiques, l'échange de services avec les partenaires culturels et l'hébergement d'artistes.

L'éducation artistique et culturelle, l'initiation et la formation aux musiques traditionnelles par l'organisation d'ateliers, de conférences thématiques et la proposition d'un catalogue de formations.

La co-organisation événementielle, c'est-à-dire :

- L'accompagnement des organisateurs d'événements culturels qui mobilisent la musique traditionnelle pour valoriser le patrimoine local ;
- L'animation culturelle qui se manifeste par la co-organisation *et/ou* la co-production d'événements culturels dans les territoires du Limousin au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ou dans des projets communaux, intercommunaux, interdépartementaux, interrégionaux, nationaux ou internationaux. Cette action a pour but de répondre de manière opérationnelle aux demandes des personnes, des groupes ou des communautés souhaitant organiser une manifestation culturelle (festivals, balades, concerts, ateliers, stages, etc.) dans leur territoire autour des musiques traditionnelles.

-Un Centre Ressources qui :

- Recense les groupes de musiciens amateurs et professionnels ;
- Produit des articles thématiques spécialisés sur le sujet ;
- Collecte, conserve, traite, analyse et met à disposition des archives sonores et toutes ressources documentaires et patrimoniales utiles pour que celles-ci soient rendues accessibles publiquement ;
- Participe à tous les réseaux et regroupements destinés à assurer la mise à disposition de ces archives sonores;
- Conseille les animateurs des associations et des collectivités souhaitant mettre en valeur les musiques traditionnelles existant sur leur territoire ;
- Informe l'ensemble des personnes intéressées des manifestations à venir par un agenda culturel autour de la musique traditionnelle.

Plus généralement, elle acquiert ou développe tous les moyens visant à lui faciliter de près ou de loin l'accomplissement des buts qu'elle s'est fixés, dans la limite des droits que lui accordent les dispositions des lois et décrets la régissant.

2. Conventions comptables

2.1. CONVENTIONS GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon les durées d'usage fiscal, l'association se trouvant en dessous des seuils de simplification applicables aux PME. Aucune immobilisation n'a fait l'objet d'une décomposition.
- Dépréciation des actifs : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

2.2. AUTRES INFORMATIONS

2.2.1. L'engagement au titre du passif social (estimation des indemnités de départ en retraite)

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant de la provision comptabilisée à la date de clôture : 28 710 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice : dotation : 4 425 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Les hypothèses retenues, mises à jour en 2022, sont les suivantes :

- convention collective animation
- départ à 67 ans sauf exception
- table de mortalité TH/TF 00-02
- distinction cadres et non cadres
- revalorisation des salaires 1%
- faible rotation du personnel
- méthode de calcul ANC 2021
- le taux d'actualisation retenu est de 3.50%

Prévisions des sorties de trésorerie afférentes les plus proches

- 2033 : 4 309 euros
- 2039 : 76 517 euros
- 2041 : 43 324 euros

2.2.2. Suivi des fonds dédiés au 31/12/2023

Annexe

Evolution des fonds dédiés 2024 du CRMTL

Tableau de suivi des fonds dédiés

Projet	N° de section du projet	Fonds à engager au début de l'exercice (194) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6 894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (194) D=A-B+C
CNM Région N-A 2021-22 Garage résidence	200304	9 259,02 €	9 259,02 €		- €
DRAC 2022 Garage 2022-23 200303	200303	11 396,37 €	11 396,37 €		- €
DRAC N-A 2022 Belle saison Garage 2022-23	200305	15 000,00 €	1 516,51 €		13 483,49 €
FDVA 2 Parcours instrumentaux Vielle	400404	2 000,00 €	2 000,00 €		- €
DRAC PNV 2023 Fonds sonores inédits	10030X			11 757,78 €	11 757,78 €
Région Transition & dvp struct. Garage	200307			11 500,00 €	11 500,00 €
DRAC Garage Saison 4 2023-24 200307	200307			1 385,91 €	1 385,91 €
TOTAL		37 655,39 €	24 171,90 €	24 643,69 €	38 127,18 €

Provenance des fonds

	FEDER	DRJSCS	DRAC N-A	Région N-A	Total
DRAC N-A 2022 Belle saison Garage 2022-23			13 483,49 €		13 483,49 €
DRAC DRAC PNV 2023 Fonds sonores inédits			11 757,78 €		11 757,78 €
Région Nouvelle-Aquitaine Transition & dvp struct.				11 500,00 €	11 500,00 €
DRAC Garage Saison 4 2023-24 200307			1 385,91 €		1 385,91 €
					- €
					- €
Total	- €	- €	26 627,18 €	11 500,00 €	38 127,18 €

2.2.3. Tableau de suivi des fonds associatifs au 31/12/2023

libellé	solde au début de l'exercice	augmentations	diminutions	solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
-patrimoine intégré				
-Fonds statutaire				
-subventions d'investissement non renouvelables				
-apports sans droit de reprise				
-legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	53 465	5 333		58 798
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice	5 333		7 687	-2 354
Fonds associatifs avec droit de reprise				
-apports				
-legs et donations				
-subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
provisions réglementées				
droit des propriétaires (commodat)				

2.2.4. Valorisation des contributions volontaires au 31/12/2023, en pied de page du compte de résultat.

2.2.4.1. Bénévolat : 20 969,30 euros. Soit 1 733 heures à 12.10 €. (SMIC horaire brut 11.52 euros + 5% de charges patronales).

2.2.4.2. Mise à disposition des locaux et des fluides par la Mairie de Seilhac : 7 978,29 euros

Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex
Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 8, rue Jean-Baptiste SAY - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex
Bureau : 16 A, Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL
Bureau : 8, avenue de la gare - 19400 ARGENTAT

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 SAINTJUNIEN
Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 BRIVE-LA GAILLARDE

LVDS Périgord

Siège Social : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex
Bureau : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTAT

Z&M Conseil

1, rue Martinet - 23000 GUÉRET
Mail : lvdsgueret@lvds.biz

Audit Arnaudeau et Associés

68 rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES
Mail : auditarnaudeauassociés@lvds.biz

C.R.M.T.L.

4, Avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

***LVDS* Audit**

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

C.R.M.T.L.
CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES
TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN
4, avenue Jean Vinatier
19700 SEILHAC

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS LVDS AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05 55 18 08 08 - Mail : lvdsaudit@lvds.biz

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association C.R.M.T.L.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Il a été convenu que les administrateurs fassent don à l'association des indemnités kilométriques correspondant à leurs déplacements. Ces indemnités sont calculées d'après le barème fiscal et s'élèvent à 2 074.25 € euros, elles sont réparties de la manière suivante :

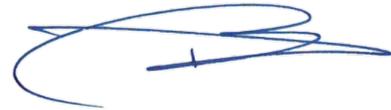
Nom prénom – Membre du CA	Fonction	Frais kilométriques en €
AUBERT-BUGEAT Blandine	Présidente	652.39 €
CATALAN Appoline	Vice-Présidente	174.25 €
DEBOISSY Elizabeth	Secrétaire	903.31 €
GRAVAL Patrick	Membre actif	232.78 €
BESANGER-JUGLARD Huguette	Membre actif	111.52 €

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BRIVE, le 28 mars 2024

Pour la SAS LVDS AUDIT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex

Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 8, rue Jean-Baptiste SAY - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Bureau : 16 A, Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS

Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

Bureau : 8, avenue de la gare - 19400 ARGENTAT

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 SAINTJUNIEN

Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES

Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 BRIVE-LA GAILLARDE

LVDS Périgord

Siège Social : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

Bureau : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE

Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTAT

Z&M Conseil

1, rue Martinet - 23000 GUÉRET

Mail : lvdsgueret@lvds.biz

Audit Arnaudeau et Associés

68 rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES

Mail : auditarnaudeauassociés@lvds.biz